

D'abord marginales puis devenues très à la mode, les modifications corporelles doivent s'accompagner de conseils de professionnels avisés.

Piercing, tatouage : les bons conseils

L'Académie de médecine, toujours prompte à brocarder tout ce qui ressemble de près ou de loin à un jeune, a émis en décembre dernier des recommandations plutôt « flippantes » sur les tatouages et le piercing, rappelant l'« agression corporelle » qu'ils constituent. N'en déplaise aux Sages, les temps ont changé : l'époque des « motos garées devant la boutique, c'est fini », plaisante Eddy, président du Syndicat des perceurs français. La majorité du chiffre d'affaires de ces derniers est constitué de jeunes filles qui

veulent se décorer le nombril, pas exclusivement de bikers, de drogués ou de membres de gangs. Mais en dramatisant l'enjeu, l'institution joue au moins son rôle de garde-fou. Tuberculose, hépatites diverses, les risques de contamination, s'ils ne sont pas fréquents, sont possibles. Deux décrets qui viennent de sortir arrivent d'ailleurs à point pour réglementer une profession qui le réclamait. Mères apeurées, jeunes en rébellion contrôlée : la demande de conseils est donc naturelle pour une pratique qui se répand de plus en plus, avec pas moins de 100 000 perforages l'année dernière. Surtout qu'avant ou après l'« agression », les candidats passeront certainement par la case pharmacien.

Quelques conseils

- En cours de cicatrisation, pas de contact oral et/ou sexuel en cas de piercing de la langue ou des parties génitales. Port de préservatifs pour les piercings sexuels jusqu'à complète cicatrisation.
- Désinfection du site pendant 7 à 14 jours maximum avec un bain de bouche (lèvre, langue), un savon antiseptique à base de polyvidone iodée (organes génitaux) ou tout simplement avec de l'eau tiède et du savon à pH neutre (arcade, oreille, nez, nombril).
- Bien rincer au sérum physiologique stérile.
- Pas de port de vêtements trop serrés sauf pour le percage des mamelons ou du sexe où le port de sous-vêtements est conseillé.
- Guetter les signes d'infection : rougeur, gonflement, sensation de chaleur. A ne pas confondre avec la simple inflammation, normale après le percage.

Des petits trous, des petits trous...

Quelques règles évidentes sont à respecter : le « do it yourself » avec aiguille et glaçon est évidemment à proscrire. Comment choisir un bon perceur ? « Il faut éviter les lieux touristiques où il y a beaucoup d'abattage, choisir un studio de bonne notoriété, propre, où les professionnels sont de bon conseil et munis d'un autoclave de classe B. Les meilleurs sont souvent les plus anciens, qui appliquent les règles depuis longtemps et les nouveaux, les plus modernes », analyse Eddy. Un bon critère est le prix : la qualité se paie et un bon perceur est un perceur cher qui applique des normes hospitalières en



Et l'Emla dans tout ça ?

Souvent réclamée par les futurs percés et parfois délivrée par des pharmaciens complaisants, l'Emla n'est pas très utile. Plutôt conçue pour les bébés et les muqueuses, la crème est peu efficace sur une peau d'adulte. Qui plus est, dans la grande majorité des cas, le percage en lui-même n'est pas plus douloureux qu'un vaccin, à part pour certaines localisations. Pour vraiment éviter la douleur, il faudrait une vraie anesthésie, mais ce serait alors trois piqûres au lieu d'une. Un peu idiot.

termes d'hygiène et de stérilité. Comparativement, le tatouage pose moins de problèmes puisque l'effraction cutanée est beaucoup plus superficielle et que la moindre infection se remarque immédiatement. En deux semaines, la précicatrisation peut se faire ; c'est souvent beaucoup plus long pour un piercing (voir tableau). « Le bijou est un intrus et le corps se défend, c'est normal », commente le perceur professionnel. Une fois ces quelques règles assimilées, votre conseil officiel sera définitivement « in ».

■ Laurent Simon

Délais de cicatrisation

Oreille	Nez / Cartilage de l'oreille	Langue	Mamelons	Parties génitales	Nombril
4 semaines	6 à 12 semaines	3 à 6 semaines	2 à 6 mois	2 à 6 mois	6 à 12 mois

Bonnes adresses et renseignements complémentaires :

Syndicat des perceurs professionnels français : www.sppf.eu

Syndicat national des artistes tatoueurs : www.s-n-a-loie